

Compte-rendu de la réunion de bureau du 2 mars 2017

1 – Commission sociétale

Contrat local de santé du Pays de Brest

Gabrielle Hémerly a assisté au comité de pilotage du Contrat local de santé du Pays de Brest. Elle y a rappelé les interrogations et l'incompréhension de la commission quant à l'absence dans le diagnostic et les enjeux d'éléments sur le territoire de la Métropole. L'un des éléments marquants ressortant de ce diagnostic concerne le mal-être des enfants, ce qui interroge également les membres de la commission sociétale qui considère qu'il faudrait approfondir ce sujet. Ainsi, la CAF se propose d'organiser un groupe de travail au sein du conseil afin d'affiner ce constat.

La commission sociétale s'interroge également sur la façon dont s'établissent les liens entre le travail mené dans le Pays de Brest et les différents schémas menés par le Département, la Région et l'Etat (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et Programme Régional Santé Environnement).

Dans le même ordre d'idées, la question des liens entre les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination gérontologique) et le dispositif MAIA du Pays de Brest (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) est posée. Lors du comité de pilotage, il a été indiqué qu'il semble qu'il y ait une question d'enjeux de pouvoir entre les différentes structures.

Par la voix de Gabrielle Hémerly, le conseil de développement a rappelé la nécessité d'une cohérence des politiques de santé sur l'ensemble du Pays de Brest.

2 – Commission mer et littoral

La commission a démarré ses auditions le 1er mars par une rencontre avec Monsieur Francis Kletzel, Chef du service Economie et Emploi Maritimes à la Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM.

Les prochaines auditions prévues sont :

- Avril : Pêche et conchyliculture
- Mai : Parc marin
- Juin : Nautisme

La commission sera associée au travail mené par l'ADEUPa et la CCI sur la création d'un observatoire maritime.

3 – Contrat de partenariat : fonctionnement du Comité Unique de Programmation

Une réunion a été organisée le 22 février en présence des membres représentant la société civile au sein du CUP afin de faire un bilan à mi-parcours de son fonctionnement. ([Cf. Compte-rendu](#))

D'autre part, le Pays de Brest a réalisé un questionnaire à destination des collectivités et de ses partenaires afin de recueillir leurs propositions d'évolution du contrat. Ce questionnaire sera adressé à

l'ensemble des membres du Conseil de développement afin de rédiger une proposition commune au Pays.

Questionnaire en annexe.

4- Rapport d'activité 2016

Maryse Larpent a rédigé le rapport d'activité 2016 afin de le transmettre aux élus et aux membres du Conseil. Ce rapport est volontairement concis pour en faciliter la lecture. Le bureau approuve ce rapport.

5 - Questions diverses

- Communication : Plusieurs membres du Conseil s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la communication du Conseil et le rendre plus visible. Peut-être faudrait-il solliciter des membres ayant de l'expérience dans ce domaine ?
- Assemblée plénière : L'assemblée plénière pourrait se tenir à Landerneau entre le 15 et le 20 mai et porter sur la mer en invitant par exemple le Parc marin d'Iroise.

ANNEXE

REVISION DU CONTRAT DE PARTENARIAT DU PAYS DE BREST

RAPPEL :

3 priorités

- 1 - Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest
- 2 - Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale
- 3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire

11 fiches actions

Priorité 1 - Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest

- 1.1. Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du Pays de Brest
- 1.2. Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres océanes
- 1.3. Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées

Priorité 2 - Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale

- 2.1. Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes
- 2.2. Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la mer dont la pêche, la conchyliculture et la filière algues
- 2.3. Soutenir les actions innovantes en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire
- 2.4. Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des entreprises

Priorité 3 - Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire

- 3.1. Accompagner les projets facilitant la mobilité durable
- 3.2. Accompagner les projets de production d'énergie renouvelable et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique
- 3.3. Accompagner la réhabilitation thermique du parc de logements résidentiels et des nouveaux logements sociaux en centralité
- 3.4. Accompagner les projets d'aménagements urbains durables

Un axe services collectifs essentiels

Projets éligibles :

Equipements enfance/jeunesse

Équipements scolaires (écoles, cantines, garderies)

Structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse (crèche, ALSH...)

Equipements sportifs (gymnase, piste d'athlétisme)

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

Equipements culturels et associatifs :
bibliothèques et médiathèques
salles multifonctions et locaux associatifs
Maison de Santé pluridisciplinaire
Dernier commerce de proximité

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS, DE COMPLEMENTS AU CONTRAT DE PARTENARIAT ACTUEL

I - Concernant les 3 priorités

II – Concernant les fiches actions

Il est possible de proposer de les modifier sur les points suivants :

Problématique spécifique à cette action
Type de projets éligibles
Type de bénéficiaires
Dépenses éligibles
Modalités de financement

Il est également possible de supprimer certaines fiches actions et d'en proposer de nouvelles

Fiche action 1.1. Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du Pays de Brest



Fiche action 1.2. Soutien aux sites et équipements touristiques structurants de la destination Brest terres

Fiche action 1.3. Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées

Fiche action 2.1. Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

Fiche action 2.2. Renforcer la valorisation et la promotion des produits et métiers de la mer dont la pêche, la conchyliculture et la filière algues

Fiche action 2.3. Soutenir les actions innovantes en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Fiche action 2.4. Créer les conditions favorables à la création, la reprise et au développement des entreprises

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr



Fiche action 3.1. Accompagner les projets facilitant la mobilité durable

Fiche action 3.2. Accompagner les projets de production d'énergie renouvelable et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique

Fiche action 3.3. Accompagner la réhabilitation thermique du parc de logements résidentiels et des nouveaux logements sociaux en centralité

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr

Fiche action 3.4. Accompagner les projets d'aménagements urbains durables

Proposition de nouvelles fiches actions



III – Concernant l’axe services collectifs essentiels

Au sujet de cet axe, il est possible de faire de nouvelles propositions qui ont trait à la nature des projets éligibles et aux modalités d’intervention (montant de dépenses éligibles, taux, plafond)

➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST

www.conseil-developpement-brest.fr

18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – Tél. 02 98 00 62 30 – 02 98 33 51 79 – 07 83 34 21 74

Contact : conseil-developpement@conseil-developpement-brest.fr